

## **La politique de la mémoire, une chance pour les archives privées, ou les archives privées une chance pour la politique de la mémoire ?**

**Eugénie Rivera**

eugenie\_rivera@hotmail.com

Les archives privées constituent, en parallèle aux archives publiques, une source informationnelle et patrimoniale inestimable et sont nécessaires, de par leur diversité et leur apport, à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire collective, tant pour les générations actuelles que futures, en tant que bases identitaires et de compréhension de la société. Malgré leur importance reconnue, leur visibilité et leur accessibilité ne sont pas toujours évidentes. En effet, aucune base légale ne réglementant leur prise en charge en Suisse, elles se retrouvent disséminées et dispersées, tantôt chez leurs producteurs, tantôt aux Archives ou dans les différentes institutions à vocation patrimoniale que sont les Bibliothèques, les Musées ou encore les institutions spécialisées autour d'une thématique particulière. Face à la diversité des fonds privés et au volume des sources informationnelles, les Archives ne sauraient tous les prendre en charge. Dès lors, toutes les institutions susnommées jouent un rôle essentiel dans le traitement, la conservation et la transmission des archives privées, bien qu'il en résulte un manque d'unicité et de vision globale. Pour pallier cette difficulté et donner un panorama complet des fonds privés, il est nécessaire que les différentes institutions collaborent, coordonnent leurs efforts et établissent des partenariats et des réseaux, notamment en termes d'acquisition, de description et de valorisation des fonds privés. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une politique globale de la mémoire sur des bases de mutualisation, qui a pour objectif la constitution, la gestion et l'accessibilité à ladite mémoire, est d'une grande utilité pour les archives privées. En effet, leur acquisition ne peut qu'être améliorée par la coordination entre les différents partenaires. De plus, leur valorisation et leur communicabilité passent par la mutualisation des ressources, grâce aux réseaux rendus possibles par les technologies du web, à l'image de l'exemple de la plateforme numérique unique *Vallesiana* qui a pour objectif d'offrir un accès aux notices descriptives des ressources patrimoniales du canton du Valais. Ainsi, si le patrimoine reste dispersé physiquement, il se retrouve unifié et fédéré par ses données descriptives. Et il en va de même pour les fonds privés, qui font parties de ce patrimoine.